

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **lundi 7 mai 2018 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Madame Christine Imbeau, conseillère  
Madame Brigitte Minier, conseillère  
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général  
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absent :

Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mai 2018.
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018.
3. Bordereaux des comptes à payer 2018-05-A, 2018-05-B, 2018-05-C, 2018-05-D et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2018-04.
5. Dépôt du rapport financier consolidé pour l'année 2017.
6. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2017.
7. Présentation du rapport financier 2017 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire incluant la portion non consolidée et la portion consolidée.
8. Affectation au surplus non affecté de sommes prévues à des surplus affectés.
9. Affectation de sommes du surplus non affecté à des surplus affectés déjà créés.
10. Remboursement de la dette à long terme.
11. Affectation des excédents en réduction du refinancement de règlements d'emprunt.
12. Participation d'un membre du conseil aux assises annuelles 2018 de l'Union des municipalités du Québec.
13. Participation d'un membre du conseil au 3e Rendez-vous - Collectivités viables (Vivre en ville).
14. Participation d'un membre du conseil à une formation de l'Association québécoise d'urbanisme.
15. Participation d'un membre du conseil au cocktail-bénéfice au profit de La Montée des Arts.

16. Participation de membres du conseil à différents tournois de golf au cours de l'année 2018.
17. Octroi de subventions à différents organismes.
18. Fourniture et livraison de sel de déglçage des chaussées - Mandat à l'Union des municipalités du Québec.
19. Autofinancement de la subvention 2017-2018 du ministère de la Culture et des Communications - " Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes " concernant la bibliothèque Armand-Cardinal.
20. Demande d'aide financière - Ministère de la Culture et des Communications - " Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - acquisition de documents " pour l'exercice financier 2018-2019.
21. Demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés.
22. Dépôt du rapport de la greffière concernant la formation des élus - Éthique et déontologie en matière municipale.
23. Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.
24. Nomination d'un membre au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
25. Nomination d'un membre au sein du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
26. Nomination d'un membre au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
27. Renouvellement de mandats de membres au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable.
28. Demande de certification du statut de " ville équitable " pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire par l'organisme Fairtrade Canada.
29. Protocole d'entente " Projet travail de rue " - Addenda.
30. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la construction d'un pont reliant la Ville de Saint-Basile-le-Grand à la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu.
31. Imposition d'un avis de réserve foncière pour le lot 3 955 599 au cadastre du Québec.
32. Amendement à la résolution 2018-152 relativement aux recommandations approuvées - Modification au Règlement de zonage numéro 1235.
33. Recommandations de comités - Demande de modification du Règlement de zonage numéro 1235 concernant l'aménagement d'un sentier d'hébertisme à l'intérieur d'un bois d'intérêt dans la zone AF-11.
34. Comptes rendus des rencontres numéro 14 du 30 août 2017, numéro 17 du 15 mars 2018 et numéro 18 du 29 mars 2018 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

35. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 1er mai 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
36. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2018-21, 2018-22, 2018-23, 2018-24, 2018-25, 2018-26, 2018-27, 2018-28, 2018-29, 2018-30, 2018-31, 2018-32, 2018-33, 2018-34, 2018-35, 2018-36, 2018-20 et 2017-15.
37. Amendement à la résolution 2018-093 relativement à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - 1205, chemin de la Montagne.
38. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - 835, chemin Rouillard.
39. Demande d'autorisation à Commission de protection du territoire agricole - 912, chemin de la Montagne.
40. Dépôt du certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 1266 - Travaux de reconstruction d'infrastructures - rue Campbell.
41. Résolution d'approbation d'un PPCMOI - Transformation d'un garage détaché en salon de soins esthétiques - 497, rue des Falaises.
42. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer une nouvelle zone pour accueillir des activités d'hébertisme à l'intérieur d'un bois d'intérêt à même la zone AF-11.
43. Adoption du premier projet de Règlement numéro 1235-3, intitulé: " Règlement amendant le règlement de zonage numéro 1235 afin de créer une nouvelle zone pour accueillir des activités d'hébertisme à l'intérieur d'un bois d'intérêt à même la zone AF-11 ".
44. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1248 décrétant une taxation quant à des travaux d'entretien de la branche 3 du cours d'eau Voghel.
45. Adoption du projet de Règlement numéro 1248-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1248 décrétant une taxation quant à des travaux d'entretien de la branche 3 du cours d'eau Voghel ".
46. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1258 décrétant les taux des taxes sur les matières résiduelles, les matières recyclables et les matières organiques (comprenant les résidus verts) pour l'année 2018 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire.
47. Adoption du projet de Règlement numéro 1258-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1258 décrétant les taux des taxes sur les matières résiduelles, les matières recyclables et les matières organiques (comprenant les résidus verts) pour l'année 2018 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".
48. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement visant à augmenter le fonds de roulement.
49. Adoption du projet de Règlement numéro 1273, intitulé: " Règlement autorisant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de cinq cent mille dollars (500 000,00 \$) afin de le porter à trois millions de dollars (3 000 000,00 \$) ".

50. Adoption du second projet de Règlement numéro 1235-2, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'ajouter ou de modifier certaines définitions, d'autoriser les logements bigénérationnels détachés, de modifier l'implantation de certains bâtiments accessoires, de modifier les normes concernant les constructions souterraines, de modifier les normes pour le remisage des bacs roulants de matières résiduelles, d'ajouter des dispositions entourant le stationnement et le remisage des véhicules et remorques utilisés à des fins commerciales, d'exiger la présence d'espaces à vélo et d'infrastructures pour les bornes de recharge de véhicules électriques pour certaines aires de stationnement, d'ajouter des dispositions régissant la canopée, d'ajouter des normes d'affichage pour les zones C-2-1, C-17 et CA-2, d'ajouter des dispositions régissant les interventions à l'intérieur des bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain, d'autoriser les services au volant seulement dans les zones C-1 et CA-2, d'agrandir les zones P-9 et P-10 à même la zone H-36 et de modifier pour certaines zones les grilles des spécifications " .
51. Adoption du Règlement numéro 1230-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme durable numéro 1230 afin de retirer certains espaces vacants du calcul de densité, de modifier les seuils de densité d'occupation minimum à atteindre dans les espaces vacants et à redévelopper et de modifier certains plans et tableaux du programme particulier d'urbanisme de l'aire TOD du secteur de la gare " .
52. Adoption du Règlement numéro 1235-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de modifier les dispositions particulières applicables à proximité d'une emprise ferroviaire et de modifier le tableau du nombre de logements minimum requis dans certaines zones " .
53. Octroi du contrat AME 2018-05 concernant des services professionnels en matière d'étude de caractérisation du paysage hilairemontais et du secteur du chemin de la Montagne.
54. Octroi du contrat ING 2018-01 concernant la réfection d'infrastructures urbaines de la rue Campbell (de la montée des Trente à la rue Fortier).
55. Octroi du contrat TP 18-04 concernant les travaux d'arboriculture pour l'année 2018.
56. Questions de l'assistance.
57. Levée de la séance.

#### Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2018 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2018 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

2018-170

#### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 7 mai 2018 soit et est approuvé par ce conseil.

2018-171

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018 soit et est approuvé par ce conseil.

2018-172

**BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2018-05-A, 2018-05-B, 2018-05-C, 2018-05-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2018-05-A, au montant de 1 557 612,40 \$, numéro 2018-05-B, au montant de 2 842,43 \$, numéro 2018-05-C, au montant de 384 601,14 \$, numéro 2018-05-D, au montant de 20 636,80 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2018-05, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 3 mai 2018, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 29 mars au 2 mai 2018.

2018-173

**RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2018-04**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2018-04 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 3 mai 2018, soit et est approuvé par ce conseil.

2018-174

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ POUR L'ANNÉE 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, du rapport financier 2017 consolidé comprenant le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

...Monsieur le Maire Yves Corriveau fait lecture et dépose le rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier 2017.

2018-175

**RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017**

CONSIDÉRANT l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le dépôt par le maire de son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
et adoptée à l'unanimité :

Que le texte du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2017 soit publié dans le journal " L'Oeil Régional " .

...Madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en compagnie de madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, présente le rapport financier 2017 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire incluant la portion non consolidée et la portion consolidée.

2018-176

**AFFECTATION AU SURPLUS NON AFFECTÉ DE SOMMES PRÉVUES À DES SURPLUS AFFECTÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil affecte au surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001) les sommes prévues aux surplus affectés mentionnés ci-dessous et annule lesdits surplus affectés devenus caducs:

Travaux de prolongement de voirie et RTU - rue du Cheval-Blanc (Boisé ensoleillé, phase XV) - poste budgétaire 55-992-13-002	12 362,29 \$
Études sectorielles pour la zone A-16 - poste budgétaire 55-992-15-510	9 624,75 \$
Honoraires professionnels - Mise à niveau des bâtiments municipaux - poste budgétaire 55-992-15-590	9 925,68 \$
Jardins communautaires - Phase 1 - poste budgétaire 55-992-17-001	50 000,00 \$
Consultations publiques MSH 2030 - poste budgétaire 55-992-17-002	90 000,00 \$
Plan de communication - poste budgétaire 55-992-17-380	9 461,85 \$

2018-177

**AFFECTATION DE SOMMES DU SURPLUS NON AFFECTÉ À DES SURPLUS AFFECTÉS DÉJÀ CRÉÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil affecte du surplus non affecté (poste budgétaire 55-99-00-001), les sommes mentionnés ci-dessous aux surplus affectés suivants:

Surplus affecté au transport en commun - poste budgétaire 55-992-13-001	1 500 700,00 \$
Surplus affecté pour les opérations de déneigement - poste budgétaire 55-992-17-003	12 700,00 \$
Surplus affecté de prévoyance - poste budgétaire 55-992-17-005	31 200,00 \$
Surplus affecté au remboursement anticipé de la dette - poste budgétaire 55-992-17-006	418 500,00 \$
Surplus affecté aux projets d'investissement (projets structurants) - poste budgétaire 55-992-17-007	1 218 500,00 \$
Surplus affecté aux élections - poste budgétaire 55-992-17-010	20 000,00 \$

2018-178

**REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'utilisation du surplus réservé " Surplus affecté au remboursement anticipé de la dette " pour rembourser, par anticipation, la dernière échéance du renouvellement prévue en novembre 2018 de la dette à l'ensemble des deux (2) règlements d'emprunt suivants:

<b>RÈGLEMENT</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
1011	Règlement décrétant aux fins d'agrandissement de l'école primaire Au-Fil-de-l'Eau une participation financière dévolue à la bonification de certains espaces et usages pour fins d'activités communautaires et décrétant également un emprunt de cinq cent quarante-cinq mille dollars (545 000,00 \$) nécessaire à cette fin	166 700,00 \$
1095	Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de neuf cent cinquante-trois mille dollars (953 000,00 \$) nécessaire à cette fin	55 900,00 \$

Que ce remboursement soit fait en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 17 avril 2018.

2018-179

**AFFECTATION DES EXCÉDENTS EN RÉDUCTION DU REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'affectation des excédents en réduction du refinancement des emprunts des Règlements numéro 1069 (paiement de quote-part à des travaux - projet Belvédère du boisé), numéro 1086 (honoraires professionnels - réfection du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier), numéro 1099 (paiement de la participation de la Ville à des travaux - projet Boisé ensoleillé, phase XIV), numéro 1169 (travaux de réfection d'infrastructures - rues Highfield et Wolfe), numéro 1176 (travaux de réfection d'infrastructures - place Courcelles et rue Charbonneau), numéro 1177 (travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage structural - rues Rimbaud, de Lorraine, des Plaines, Jean-Félix, Chapleau, Lavoie et chemin de la Station), numéro 1178 (travaux d'aménagement dans différents parcs et espaces verts) et numéro 1195 (dépenses en immobilisations - aménagement et réfection de parcs et espaces verts dont notamment la place publique à la gare, le parc du Village de la Gare, la surface multifonctionnelle au parc-école de la Pommeraie) selon les montants indiqués à l'annexe " A " jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2018-180

**PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL - ASSISES ANNUELLES 2018 - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert, à participer aux prochaines assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 16, 17 et 18 mai 2018, à Gatineau, ainsi que le paiement des frais d'inscription au montant de 281,69 \$, incluant les taxes.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 18 avril 2018.

Que le conseil autorise également le remboursement des autres dépenses encourues reliées à cette participation.

2018-181

**PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL - 3E RENDEZ-VOUS - COLLECTIVITÉS VIABLES (VIVRE EN VILLE)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise monsieur le conseiller Louis Toner, à participer au 3<sup>e</sup> Rendez-vous - Collectivités viables (Vivre en ville) qui se tiendra le 10 mai 2018, à Montréal, ainsi que le paiement des frais d'inscription au montant de 287,44 \$, incluant les taxes.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 18 avril 2018.

Que le conseil autorise également le remboursement des autres dépenses encourues reliées à cette participation.

2018-182

**PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL - FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise monsieur le conseiller Sylvain Houle, à participer à la formation de l'Association québécoise d'urbanisme ayant pour thème " Histoire et patrimoine, complices de nos CCU pour conjuguer le passé et le futur " qui se tiendra le 2 juin 2018, à Lévis, ainsi que le paiement des frais d'inscription au montant de 224,20 \$, incluant les taxes.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 23 avril 2018.

Que le conseil autorise également le remboursement des autres dépenses encourues reliées à cette participation.



2018-183

**PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL - COCKTAIL-BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA MONTÉE DES ARTS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise madame la conseillère Brigitte Minier, à participer au cocktail-bénéfice au profit de La Montée des Arts, qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2018, à Mont-Saint-Hilaire, ainsi que le remboursement de la dépense au montant de 125,00 \$.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 18 avril 2018.

2018-184

**PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL - TOURNOIS DE GOLF 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de deux (2) membres du conseil et le remboursement des dépenses encourues afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour tout tournoi de golf des villes membres de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, de la Ville de Sainte-Julie et des organismes suivants: la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu, la Maison Victor-Gadbois, le Club Optimiste McMasterville et la Fondation du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu, pour un montant maximum de 2 000,00 \$.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 18 avril 2018.

2018-185

**OCTROI DE SUBVENTIONS À DIFFÉRENTS ORGANISMES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'octroi de subventions à différents organismes oeuvrant pour notre collectivité, selon les montants indiqués à l'annexe " A " de la présente résolution pour en faire partie intégrante et que les sommes requises soient puisées à même le poste budgétaire 02-110-00-975 ou 02-795-70-975, conformément à ce qui est inscrit à ladite annexe.

2018-186

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES - MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu de ces articles et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des municipalités du Québec, pour les cinq (5) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'Union des municipalités du Québec pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023.

Que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Mont-Saint-Hilaire devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) nécessaire aux activités de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat d'analyser les soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

Que si l'Union des municipalités du Québec adjudge un contrat, la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

Que pour permettre à l'Union des municipalités du Québec de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à lui fournir les quantités de produits dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1,0 % pour les organisations municipales membres de l'Union des municipalités du Québec et à 2,0 % pour les non-membres de l'Union des municipalités du Québec. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres.

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2018-187

**AUTOFINANCEMENT DE LA SUBVENTION 2017-2018 DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - " APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – ACQUISITION DE DOCUMENTS " POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017-2018 - BIBLIOTHÈQUE ARMAND-CARDINAL**

CONSIDÉRANT la résolution 2017-177 adoptée lors de la séance tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017, par laquelle le conseil autorisait la production et le dépôt auprès du ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme " Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - acquisition de documents " concernant la bibliothèque Armand-Cardinal, demande de subvention numéro 527007;

CONSIDÉRANT la convention signée à cet effet en février 2018 par la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de la subvention, la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit confirmer l'autofinancement de la totalité du programme pour l'exercice financier 2017-2018 pour un montant total de 104 176,00 \$, incluant la subvention de 69 500,00 \$ du ministère de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil confirme au ministère de la Culture et des Communications l'autofinancement par la Ville de Mont-Saint-Hilaire de la totalité du programme " Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes " pour l'exercice financier 2017-2018, pour un montant total de 104 176,00 \$, incluant la subvention de 69 500,00 \$ du ministère de la Culture et des Communications, demande de subvention numéro 527007.

Que la présente résolution est adoptée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 23 avril 2018.

2018-188

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - "APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES - ACQUISITION DE DOCUMENTS "**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise la production et le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme " Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - acquisition de documents " demande numéro 529366 pour l'année financière 2018-2019 concernant la bibliothèque Armand-Cardinal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que madame Francine Ledoux-Nadeau, chef de division - bibliothèque Armand-Cardinal, soit et est désignée comme mandataire aux fins de ce projet.

Que cette dernière, soit et est autorisée à signer tout acte ou document donnant effet aux présentes.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à autofinancer la totalité du projet d'un montant total de 104 300,00 \$, incluant la subvention du ministère de la Culture et des Communications.

Que la présente résolution est adoptée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 24 avril 2018.

2018-189

**DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire présente une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA), pour le projet d'aménagement du parc situé à côté de la future école dans le secteur de la gare.

Que ce projet consiste à aménager un parc doté d'un sentier facilitant les déplacements pour les personnes à mobilité réduite, les fauteuils roulants, les poussettes et les individus devant utiliser une marchette, créer une zone potager intergénérationnel, une zone détente incluant un pavillon ainsi qu'une zone activité avec modules de mise en forme.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.

Que monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, soit et est autorisé à présenter, pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire, une demande d'aide financière en vertu du volet 2 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) pour le projet ci-dessus mentionné et à signer tout document relatif à cette demande.

2018-190

**DÉPÔT - RAPPORT DE LA GREFFIÈRE - FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE DES ÉLUS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Conformément au quatrième alinéa de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière fait rapport et dépose au conseil municipal l'attestation de la participation de mesdames Brigitte Minier, conseillère du district électoral numéro 1 - du Déboulis, Christine Imbeau, conseillère du district électoral numéro 5 - de la Seigneurie et de monsieur Louis Toner, conseiller du district électoral numéro 6 - de la Montagne, à la formation relative à l'éthique et la déontologie en matière municipale.

2018-191

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN TERME**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault soit et est nommé maire suppléant pour la période du 20 mai au 19 août 2018.

2018-192

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QU'un poste de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est présentement vacant;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement du mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur William Laing, à titre de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour un mandat d'un (1) an, à compter du 8 mai 2018.

2018-193

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DU TOURISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QU'un poste de membre citoyen au sein du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est présentement vacant;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement du mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Brigitte Boileau, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour un mandat d'un (1) an, à compter du 8 mai 2018.

2018-194

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QU'un poste de membre citoyen au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est présentement vacant;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement du mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Jean-Philippe Bellerose, à titre de membre citoyen au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 8 mai 2018 au 6 février 2019.

2018-195

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CONSIDÉRANT QUE les mandats de madame Mary Pennefather et de monsieur François Deschênes, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, sont échus depuis le 5 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE madame Pennefather et monsieur Deschênes ont signifié leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle le mandat de madame Mary Pennefather et de monsieur François Deschênes, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 6 mai 2018 au 30 novembre 2019.

2018-196

**CERTIFICATION DE MONT-SAINT-HILAIRE " VILLE ÉQUITABLE" - FAIRTRADE CANADA**

CONSIDÉRANT QUE le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial;

CONSIDÉRANT QUE son but n'est pas la recherche du profit maximal, mais la création d'une économie qui remet l'homme et la nature au coeur des préoccupations;

CONSIDÉRANT QU'il encourage les commerçants et les consommateurs à offrir et à choisir des produits qui correspondent à leurs valeurs et standards;

CONSIDÉRANT QU'en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, il contribue au développement durable et permet aux petits producteurs de pays en développement de bénéficier d'un prix juste pour leur travail afin de leur permettre de mieux répondre à leurs besoins fondamentaux (santé, éducation, logement) et d'investir dans le développement de leurs communautés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs centaines de villes sont certifiées " villes équitables " dans une vingtaine de pays;

CONSIDÉRANT QUE la désignation " ville équitable " sensibilise la population et contribue à engager les citoyennes et les citoyens dans des habitudes de consommation responsable;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la promotion du commerce équitable et la consommation de produits certifiés équitables.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à n'utiliser que du café, du thé et du sucre certifiés équitables dans les installations qu'elle exploite.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire indique sa volonté de se doter d'une Politique d'achat local et durable et qu'elle y détermine les objectifs futurs pour l'approvisionnement en produits certifiés " Fairtrade ".

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire encourage les restaurants, cafés et supermarchés situés sur son territoire à offrir aux consommateurs des produits certifiés équitables et incite les milieux de travail et les groupes communautaires à utiliser des produits certifiés équitables dans leurs bureaux et lors de leurs activités.

Que ce conseil demande à Fairtrade Canada, organisme à but non lucratif qui est un acteur de promotion et de sensibilisation du commerce équitable tant au pays qu'à l'international, d'attribuer à la Ville de Mont-Saint-Hilaire le statut de " ville équitable ".

2018-197

#### **PROTOCOLE D'ENTENTE " PROJET TRAVAIL DE RUE " - ADDENDA**

CONSIDÉRANT la résolution 2014-391 adoptée lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2014 par laquelle le conseil renouvelait le protocole d'entente " Projet travail de rue " intervenu entre les municipalités de Beloeil, McMasterville, Otterburn Park, Mont-Saint-Hilaire et la Corporation Aide et Intégration Jeunesse au Travail de la Vallée-du-Richelieu, pour une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est maintenant échuë;

CONSIDÉRANT l'article 9 de cette entente qui prévoit que cette dernière peut être tacitement reconduite pour une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Aide et Intégration Jeunesse au Travail de la Vallée-du-Richelieu a créé au cours de la dernière année un nouvel organisme à but non lucratif au nom de " Mille et une rues " pour administrer le programme et faciliter la recherche de financement public;

CONSIDÉRANT QUE des négociations sont actuellement en cours entre les parties afin de permettre à ce nouvel organisme de restructurer et de bonifier son offre de service;

CONSIDÉRANT QUE durant la période desdites négociations, il y a lieu de reconduire pour un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, l'entente existante en apportant certaines modifications, notamment quant au nom de l'organisme mandataire du service et au budget;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer un addenda au protocole d'entente " Projet travail de rue " ou tout autre document afin de donner effet à la présente résolution.

Que la présente résolution est adoptée en conformité à la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 25 avril 2018.

2018-198

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT RELIANT LA VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT QUE le pont Jordi-Bonet est le principal lien routier reliant les secteurs est et ouest de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT la congestion de plus en plus présente sur cet axe routier;

CONSIDÉRANT QU'en 2018, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu révisera son schéma d'aménagement et devra tenir compte, lors de cette révision, de l'organisation du transport ce qui inclut la bonification de la fluidité de la circulation;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'analyser la possibilité de construire un nouveau pont enjambant la rivière Richelieu entre la Ville de Saint-Basile-le-Grand et la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu afin de faciliter la circulation des usagers entre les deux rives de la rivière Richelieu.

Que ce conseil demande l'appui à cet effet des villes et des municipalités membres de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu ainsi que de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

Que la résolution 2017-349 soit et est abrogée.

2018-199

**IMPOSITION D'UN AVIS DE RÉSERVE POUR FINS DE CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE - LOT 3 955 599 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de Mont-Saint-Hilaire de se constituer une réserve foncière;



CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'acquérir à cette fin le lot 3 955 599 au cadastre du Québec, décrit et montré à la description technique et au plan préparés par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, sous la minute 50440, lesquels sont annexés à la présente résolution;

CONSIDÉRANT la nécessité que la Ville de Mont-Saint-Hilaire complète, avant d'y procéder, des études et consultations;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'imposer dans l'intervalle un avis de réserve pour les fins de constitution d'une réserve foncière sur le lot 3 955 599 au cadastre du Québec, décrit et montré à la description technique et au plan préparés par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, sous la minute 50440, lesquels sont annexés à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'imposition d'un avis de réserve pour fins de constitution d'une réserve foncière, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24), sur le lot 3 955 599 au cadastre du Québec, décrit et montré à la description technique et au plan préparés par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 30 avril 2018, sous la minute 50440, lesquels sont joints comme annexe "A" à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le conseil municipal mandate le cabinet Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. aux fins de préparer, signifier et publier l'avis de réserve et de comparaître à toute procédure pouvant en découler.

Que le conseil municipal autorise la trésorière à défrayer les honoraires professionnels requis.

Que la greffière, le greffier adjoint, ou le directeur général, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document nécessaire donnant effet à la présente.

2018-200

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2018-152 - RETRAIT DE LA RECOMMANDATION 2018-01-R - COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-152 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 3 avril 2018, par laquelle ce conseil approuvait la recommandation 2018-01-R du procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 mars 2018 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire qui demandait une modification du Règlement de zonage numéro 1235 afin d'autoriser une activité de sentier d'hébertisme;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite modifier cette approbation suite à la réalisation d'une étude effectuée dans le secteur visé;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil amende la résolution 2018-152 en retirant, dans les recommandations approuvées, la suivante:

- 2018-01-R : Demande de modification du Règlement de zonage numéro 1235 afin d'autoriser une activité de sentier d'hébertisme

2018-201

**DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 - AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER D'HÉBERTISME À L'INTÉRIEUR D'UN BOIS D'INTÉRÊT - ZONE AF-11**

CONSIDÉRANT la demande de modification de zonage déposée en date du 28 novembre 2017 afin d'autoriser une activité d'hébertisme sur le lot 1 818 518 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations négatives 2017-127-R adoptée par le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire le 12 décembre 2017 et 2018-01-R adoptée par le comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire le 7 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'une étude datée du 9 mars 2018 et réalisée par le Groupe Hémisphères conclut que le projet de piste d'hébertisme est en accord avec les orientations et les affectations pour une zone de conservation;

CONSIDÉRANT QUE ladite étude conclut également que l'empreinte au sol du projet est faible et ne devrait pas modifier le milieu et que le projet ne représente pas un risque pour aucune espèce à statut précaire désignée, que ce soit animale ou végétale;

CONSIDÉRANT QUE selon les recommandations indiquées à cette étude qui proposent des mesures d'atténuation, le projet peut s'harmoniser dans le cadre d'orientations visant à préserver l'intégrité de la biodiversité dans la ville;

CONSIDÉRANT QUE cette étude propose toutefois de réaliser un inventaire printanier de la végétation afin de vérifier la présence d'espèces printanières éphémères dont plusieurs ont un statut de précarité et de statuer sur le fait qu'il s'agit de milieux humides ou non;

CONSIDÉRANT QU'en raison des conclusions de ladite étude, le conseil considère que le changement de zonage peut être accordé;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, la demande de changement de zonage visant à permettre la réalisation d'un sentier d'hébertisme sur le lot 1 818 518 au cadastre du Québec situé dans la zone AF-11, et ce, en raison des conclusions de l'étude datée du 9 mars 2018 réalisée par la compagnie Groupe Hémispères qui indique que le projet est en accord avec les orientations et les affectations pour une zone de conservation, que l'empreinte au sol du projet est faible et ne devrait pas modifier le milieu et que le projet ne représente pas un risque pour aucune espèce à statut précaire désignée, que ce soit animale ou végétale;

Que ce conseil exige toutefois la réalisation de l'inventaire printanier du lot visé par la demande, et ce, tel que recommandé dans l'étude mentionnée ci-dessus afin de s'assurer que le projet n'affectera pas les espèces printanières ayant un statut précaire et que le secteur visé ne constitue pas un milieu humide.

2018-202

**COMPTES RENDUS DES RENCONTRES NUMÉRO 14 DU 30 AOÛT 2017, NUMÉRO 17 DU 15 MARS 2018 ET NUMÉRO 18 DU 29 MARS 2018 DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la rencontre numéro 14 du 30 août 2017, du compte rendu de la rencontre numéro 17 du 15 mars 2018 et du compte rendu de la rencontre numéro 18 du 29 mars 2018 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.

2018-203

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-204

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2018-21, 2018-22, 2018-23, 2018-24, 2018-25, 2018-26, 2018-27, 2018-28, 2018-29, 2018-30, 2018-31, 2018-32, 2018-33, 2018-34, 2018-35, 2018-36, 2018-20 ET 2017-15**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2018-21 : 677, chemin Pion  
Plans et recommandation 2018-38-R (annexe A)
- PIIA 2018-22 : 40, rue Saint-Henri  
Plans et recommandation 2018-39-R (annexe B)
- PIIA 2018-23 : 365, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier  
Plans et recommandation 2018-40-R (annexe C)
- PIIA 2018-24 : 670, rue des Éperviers  
Plans et recommandation 2018-41-R (annexe D)
- PIIA 2018-25 : 551, rue Piedmont  
Plans et recommandation 2018-42-R (annexe E)
- PIIA 2018-26 : 874, rue des Bernaches  
Plans et recommandation 2018-43-R (annexe F)
- PIIA 2018-27 : 878, rue des Bernaches  
Plans et recommandation 2018-44-R (annexe G)
- PIIA 2018-28 : 750, rue Paul-Émile-Borduas  
Plans et recommandation 2018-45-R (annexe H)
- PIIA 2018-29 : 537, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier  
Plans et recommandation 2018-46-R (annexe I)  
*Conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 1235-2 modifiant le règlement de zonage*

- PIIA 2018-30 : 260, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2018-47-R (annexe J)
- PIIA 2018-31 : 743, rue des Passerins (lot 4 373 576)  
Plans et recommandation 2018-48-R (annexe K)
- PIIA 2018-32 : 270, rue Brunet  
Plans et recommandation 2018-49-R (annexe L)
- PIIA 2018-33 : 675, rue de l'Heure-Mauve (lot 3 954 795)  
Plans et recommandation 2018-50-R (annexe M)
- PIIA 2018-34 : 223, rue de Montplaisant  
Plans et recommandation 2018-51-R (annexe N)
- PIIA 2018-35 : 1104, chemin de la Montagne  
Plans et recommandation 2018-52-R (annexe O)
- PIIA 2018-36 : 208, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2018-53-R (annexe P)
- Révision PIIA 2018-20 : 1347, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2018-55-R (annexe Q)
- Révision PIIA 2017-15 : 1074, chemin de la Montagne  
Plans et recommandation 2018-57-R (annexe R)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
 et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " R " pour en faire partie intégrante.

2018-205

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2018-093 - DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - UTILISATION D'UNE PARTIE DE L'HABITATION PRINCIPALE ET D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT ACCESSOIRE POUR DES FINS D'ATELIER D'ARTISTE - 1205, CHEMIN DE LA MONTAGNE**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-093 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 5 mars 2018, par laquelle ce conseil appuyait la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du demandeur concernant l'utilisation d'une partie de l'habitation principale et d'une partie du bâtiment accessoire (hangar) pour des fins d'atelier d'artiste sur le lot 1 820 108 au cadastre du Québec, situé au 1205, chemin de la Montagne;

CONSIDÉRANT QU'à l'examen préliminaire de la demande par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, cette dernière a constaté que bien que la demande porte sur une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, il y avait absence d'une indication à la résolution 2018-093 quant aux espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, tel que l'exige la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil amende la résolution 2018-093 concernant la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation d'une partie de l'habitation principale et d'une partie du bâtiment accessoire (hangar) pour des fins d'atelier d'artiste sur le lot 1 820 108 au cadastre du Québec, situé au 1205, chemin de la Montagne, en ajoutant après le dernier paragraphe, ce qui suit:

Que considérant la situation de la parcelle visée par la demande, il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles ailleurs dans la municipalité et en dehors de la zone agricole.

2018-206

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - 835, CHEMIN ROUILLARD**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du demandeur, propriétaire du lot 1 818 988 au cadastre du Québec, situé au 835, chemin Rouillard, concernant l'aménagement d'un atelier agricole de production artisanale d'une superficie de 130 mètres carrés à l'intérieur du bâtiment existant de la boutique des produits agricoles du verger;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est permis par le règlement de zonage numéro 1235 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, approuvé par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, et conforme au schéma d'aménagement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du demandeur concernant l'aménagement d'un atelier agricole de production artisanale d'une superficie de 130 mètres carrés à l'intérieur du bâtiment existant de la boutique des produits agricoles du verger sur le lot 1 818 988 au cadastre du Québec, situé au 835, chemin Rouillard, laquelle est conforme au règlement de zonage numéro 1235 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec*.

Que considérant la situation de la parcelle visée par la demande, il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles ailleurs dans la municipalité et en dehors de la zone agricole.

2018-207

**DEMANDE D'AUTORISATION À COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE - 912, CHEMIN DE LA MONTAGNE**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du demandeur, propriétaire du lot 1 816 449 au cadastre du Québec, situé au 912, chemin de la Montagne, concernant l'utilisation d'une partie de l'habitation principale et d'une partie du garage attenant pour des fins d'atelier d'artiste;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est permis par le règlement de zonage numéro 1235 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, approuvé par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, et conforme au schéma d'aménagement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du demandeur concernant l'utilisation d'une partie de l'habitation principale et d'une partie du garage attenant pour des fins d'atelier d'artiste sur le lot 1 816 449 au cadastre du Québec, situé au 912, chemin de la Montagne, laquelle est conforme au règlement de zonage numéro 1235 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec*.

Que considérant la situation de la parcelle visée par la demande, il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles ailleurs dans la municipalité et en dehors de la zone agricole.

2018-208

**CERTIFICAT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1266**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au Règlement numéro 1266, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, des travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'aménagements paysagers, d'aménagement d'un feu de circulation et de travaux connexes sur la rue Campbell ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de trois millions six cent dix-sept mille dollars (3 617 000,00 \$) nécessaire à cette fin " soit et est approuvé par ce conseil.

2018-209

**RÉSOLUTION D'APPROBATION D'UN PPCMOI - TRANSFORMATION D'UN GARAGE DÉTACHÉ EN SALON DE SOINS ESTHÉTIQUES - 497, RUE DES FALAISES**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande afin d'autoriser la transformation d'un garage détaché situé en cour arrière de la propriété localisée dans la zone H-65, sise au 497, rue des Falaises, pour l'exploitation d'un salon de soins esthétiques;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce projet est assujettie au Règlement numéro 1238, intitulé: " Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ";

CONSIDÉRANT l'avis préalable du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire par le biais de sa recommandation numéro 2018-16-R adoptée lors de la réunion ordinaire tenue le 27 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE selon l'évaluation de la demande d'autorisation, le projet répond aux critères établis dans le règlement-cadre ci-dessus mentionné, tel que stipulé à la recommandation 2018-16-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-094 par laquelle le conseil adoptait le premier projet de résolution d'approbation de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et que ce projet a fait l'objet, le 26 mars 2018, de l'assemblée publique de consultation requise par la loi;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-157 par laquelle le conseil adoptait le second projet de résolution d'approbation de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu à la suite de la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et que conséquemment, la résolution est réputée approuvée par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accorde la demande d'autorisation du projet visant la transformation d'un garage détaché situé en cour arrière de l'immeuble sis au 497, rue des Falaises en salon de soins esthétiques, ainsi que les dérogations suivantes à la grille des usages et normes applicable pour la zone H-65 au Règlement de zonage numéro 1235:

- La réglementation prescrit que l'activité professionnelle ne peut occuper une superficie de plancher de plus de 40 mètres carrés, alors que le projet prévoit une superficie totale de 90 mètres carrés.
- La réglementation prescrit que l'implantation et l'exercice de l'activité professionnelle doivent être exercés à l'intérieur du bâtiment principal et que l'activité professionnelle ne peut occuper plus de 25 % de la superficie du rez-de-chaussée, alors que le projet prévoit l'implantation et l'exercice de l'activité professionnelle à l'intérieur d'un bâtiment accessoire et sa localisation n'affecte pas l'espace disponible pour des fins résidentielles du bâtiment principal.
- La réglementation prescrit qu'un seul occupant de la résidence peut exercer l'usage complémentaire avec soit un autre occupant de l'habitation et un employé ou avec deux employés, pour un maximum de 3 personnes exerçant l'usage complémentaire, alors que le projet prévoit l'exercice de l'usage complémentaire par l'occupant de la résidence et au maximum 3 employés qui seraient présents occasionnellement en même temps.
- La réglementation prescrit que l'implantation et l'exercice de l'activité professionnelle ne doivent pas engendrer de changements au niveau de l'architecture du bâtiment, sauf pour l'aménagement d'un accès, alors que le projet prévoit l'agrandissement et la rénovation du bâtiment accessoire.

Le tout selon le plan d'architecture préparé par monsieur David Deslandes, reçu à nos bureaux le 11 juillet 2016 et le plan d'implantation préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 6 juillet 2016, portant le numéro de minute 47607, joints à la présente résolution respectivement comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante et selon les conditions prévues à la recommandation 2018-16-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-210

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE POUR ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS D'HÉBERTISME À L'INTÉRIEUR D'UN BOIS D'INTÉRÊT À MÊME LA ZONE AF-11**

Avis de présentation est donné par la conseillère Brigitte Minier à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer une nouvelle zone pour accueillir des activités d'hébertisme à l'intérieur d'un bois d'intérêt à même la zone AF-11.

2018-211

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-3 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1235 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE POUR ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS D'HÉBERTISME À L'INTÉRIEUR D'UN BOIS D'INTÉRÊT À MÊME LA ZONE AF-11 - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que le premier projet de Règlement numéro 1235-3, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer une nouvelle zone pour accueillir des activités d'hébertisme à l'intérieur d'un bois d'intérêt à même la zone AF-11 ", soit et est adopté par ce conseil.

Que l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 11 juin 2018, à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

2018-212

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248 DÉCRÉTANT UNE TAXATION QUANT À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 3 DU COURS D'EAU VOGHEL**

Avis de présentation est donné par le conseiller Louis Toner à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement numéro 1248 décrétant une taxation quant à des travaux d'entretien de la branche 3 du cours d'eau Voghel.

2018-213

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248 DÉCRÉTANT UNE TAXATION QUANT À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 3 DU COURS D'EAU VOGHEL - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1248-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1248 décrétant une taxation quant à des travaux d'entretien de la branche 3 du cours d'eau Voghel ", soit et est adopté par ce conseil.



2018-214

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1258 DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES, LES MATIÈRES RECYCLABLES ET LES MATIÈRES ORGANIQUES (COMPRENANT LES RÉSIDUS VERTS) POUR L'ANNÉE 2018 DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

Avis de présentation est donné par le conseiller Emile Grenon Gilbert à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement numéro 1258 décrétant les taux des taxes sur les matières résiduelles, les matières recyclables et les matières organiques (comprenant les résidus verts) pour l'année 2018 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-215

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1258-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1258 DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES, LES MATIÈRES RECYCLABLES ET LES MATIÈRES ORGANIQUES (COMPRENANT LES RÉSIDUS VERTS) POUR L'ANNÉE 2018 DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1258-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1258 décrétant les taux des taxes sur les matières résiduelles, les matières recyclables et les matières organiques (comprenant les résidus verts) pour l'année 2018 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-216

**AVIS DE PRÉSENTATION - AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

Avis de présentation est donné par le conseiller Louis Toner à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement visant à augmenter le fonds de roulement d'une somme de CINQ CENT MILLE DOLLARS (500 000,00 \$) afin de l'établir à la somme de TROIS MILLIONS DE DOLLARS (3 000 000,00 \$) et d'affecter à cette fin le surplus accumulé du fonds général pour une somme de CINQ CENT MILLE DOLLARS (500 000,00 \$).

2018-217

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1273 - RÈGLEMENT AUTORISANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT D'UN MONTANT DE CINQ CENT MILLE DOLLARS (500 000,00 \$) AFIN DE LE PORTER À TROIS MILLIONS DE DOLLARS (3 000 000,00 \$) - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1273, intitulé: " Règlement autorisant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de cinq cent mille dollars (500 000,00 \$) afin de le porter à trois millions de dollars (3 000 000,00 \$) ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-218

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-2 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN D'AJOUTER OU DE MODIFIER CERTAINES DÉFINITIONS, D'AUTORISER LES LOGEMENTS BIGÉNÉRATIONNELS DÉTACHÉS, DE MODIFIER L'IMPLANTATION DE CERTAINS BÂTIMENTS ACCESSOIRES, DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS SOUTERRAINES, DE MODIFIER LES NORMES POUR LE REMISAGE DES BACS ROULANTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, D'AJOUTER DES DISPOSITIONS ENTOURANT LE STATIONNEMENT ET LE REMISAGE DES VÉHICULES ET REMORQUES UTILISÉS À DES FINS COMMERCIALES, D'EXIGER LA PRÉSENCE D'ESPACES À VÉLO ET D'INFRASTRUCTURES POUR LES BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES POUR CERTAINES AIRES DE STATIONNEMENT, D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGISSANT LA CANOPÉE, D'AJOUTER DES NORMES D'AFFICHAGE POUR LES ZONES C-2-1, C-17 ET CA-2, D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGISSANT LES INTERVENTIONS À L'INTÉRIEUR DES BOIS ET CORRIDORS FORESTIERS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN, D'AUTORISER LES SERVICES AU VOLANT SEULEMENT DANS LES ZONES C-1 ET CA-2, D'AGRANDIR LES ZONES P-9 ET P-10 À MÊME LA ZONE H-36 ET DE MODIFIER POUR CERTAINES ZONES LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

CONSIDÉRANT QUE ce second projet de règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un premier projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 16 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que le second projet de Règlement numéro 1235-2, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'ajouter ou de modifier certaines définitions, d'autoriser les logements bigénérationnels détachés, de modifier l'implantation de certains bâtiments accessoires, de modifier les normes concernant les constructions souterraines, de modifier les normes pour le remisage des bacs roulants de matières résiduelles, d'ajouter des dispositions entourant le stationnement et le remisage des véhicules et remorques utilisés à des fins commerciales, d'exiger la présence d'espaces à vélo et d'infrastructures pour les bornes de recharge de véhicules électriques pour certaines aires de stationnement, d'ajouter des dispositions régissant la canopée, d'ajouter des normes d'affichage pour les zones C-2-1, C-17 et CA-2, d'ajouter des dispositions régissant les interventions à l'intérieur des bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain, d'autoriser les services au volant seulement dans les zones C-1 et CA-2, d'agrandir les zones P-9 et P-10 à même la zone H-36 et de modifier pour certaines zones les grilles des spécifications ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-219

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1230-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME DURABLE NUMÉRO 1230 AFIN DE RETIRER CERTAINS ESPACES VACANTS DU CALCUL DE DENSITÉ, DE MODIFIER LES SEUILS DE DENSITÉ D'OCCUPATION MINIMUM À ATTEINDRE DANS LES ESPACES VACANTS ET À REDÉVELOPPER ET DE MODIFIER CERTAINS PLANS ET TABLEAUX DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DE L'AIRE TOD DU SECTEUR DE LA GARE - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 16 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1230-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme durable numéro 1230 afin de retirer certains espaces vacants du calcul de densité, de modifier les seuils de densité d'occupation minimum à atteindre dans les espaces vacants et à redévelopper et de modifier certains plans et tableaux du programme particulier d'urbanisme de l'aire TOD du secteur de la gare ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-220

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À PROXIMITÉ D'UNE EMPRISE FERROVIAIRE ET DE MODIFIER LE TABLEAU DU NOMBRE DE LOGEMENTS MINIMUM REQUIS DANS CERTAINES ZONES - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 16 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1235-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de modifier les dispositions particulières applicables à proximité d'une emprise ferroviaire et de modifier le tableau du nombre de logements minimum requis dans certaines zones ", soit et est adopté par ce conseil.

2018-221

**OCTROI DU CONTRAT AME 2018-05 - SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE D'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DU PAYSAGE HILAIREMONTAIS ET DU SECTEUR DU CHEMIN DE LA MONTAGNE - HABITAT CONSULTANTS INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Habitat Consultants inc., au montant forfaitaire de 35 929,69 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en matière d'étude de caractérisation du paysage hilairemontais et du secteur du chemin de la Montagne, dans le cadre du contrat AME 2018-05, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Christian Charron, chef de division du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 2 mai 2018.

Que la dépense décrite au bon de commande AME 18-18, au montant forfaitaire de 35 929,69 \$, taxes incluses, soit payable à même le poste budgétaire 02-610-00-419, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2018-222

**OCTROI DU CONTRAT ING 2018-01 - RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES RUE CAMPBELL (DE MONTÉE DES TRENTE À RUE FORTIER) - GERMAIN LAPALME & FILS INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Germain Lapalme & fils inc., au montant de 3 273 999,97 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection d'infrastructures urbaines rue Campbell (de montée des Trente à rue Fortier), dans le cadre du contrat ING 2018-01, option 1, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 27 avril 2018.

Que ladite soumission est approuvée conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 1266, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, des travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'aménagements paysagers, d'aménagement d'un feu de circulation et de travaux connexes sur la rue Campbell ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de trois millions six cent dix-sept mille dollars (3 617 000,00 \$) nécessaire à cette fin " .

Que la trésorière soit autorisée à signer le bon de commande SI 18-19, au montant de 3 273 999,97 \$, incluant les taxes, et ce, dès l'entrée en vigueur du Règlement numéro 1266.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2018-223

**OCTROI DU CONTRAT TP 18-04 - TRAVAUX D'ARBORICULTURE POUR L'ANNÉE 2018 - PAYSAGISTE PROLAND**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Paysagiste Proland, au montant de 58 637,25 \$, incluant les taxes, sur la base des taux horaires soumis dans le cadre du contrat TP 18-04 concernant des travaux d'arboriculture pour l'année 2018, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 17 avril 2018.

Que la dépense, décrite au bon de commande TP 18-41, soit payable à même le poste budgétaire 02-753-00-552, au montant de 33 423,23 \$, incluant les taxes, et à même le poste budgétaire 02-470-10-521, au montant de 25 214,02 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

...Avant de débiter la période de questions, Monsieur le Maire Yves Corriveau souligne l'excellent travail exécuté par le comité directeur de la Ville équitable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'obtention de la certification "ville équitable" qui vient d'être délivrée à la Ville et fait la présentation des membres dudit comité présents, soit madame Natacha Gagné Patenaude, messieurs Émile Chapdelaine, David Morin et Éric St-Pierre, monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller municipal et madame Isabelle Marnier, directrice des Services aux citoyens et communications.

Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller municipal, explique la certification reçue et remercie également les membres du comité.

Messieurs Chapdelaine et St-Pierre adressent également quelques mots à l'assistance.

#### **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Jacques Charbonneau	Félicitations - "ville équitable" Carrière Mont St-Hilaire - agrandissement Étude de caractérisation du paysage hilairemontais et du secteur du chemin de la Montagne
M. Louis-Georges Cournoyer	Règlement 1235-2 – contenants hors sol Stratégies de communication Traitement de l'eau au charbon - présence de pesticides dans la rivière Richelieu Rapports du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 Statut particulier zone A-16
Mme Michèle Lapalme	Constat d'infraction intersection rue Raymond- Dupuis et chemin des Patriotes Sud - ligne pointillée
M. Jean-Luc Halde	Compte rendu du mois d'août du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 - délai Limiter le nombre de questions - période de questions
M. Pierre Nault	Feu de circulation intersection rues Campbell et Fortier Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 - nouveau membre Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 - rencontre avec la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu
Mme Antoinette Leroux	Jour de la Terre - exposition de minéraux

2018-224

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 21 h 30.

---

**Yves Corriveau, maire**

---

**Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière**